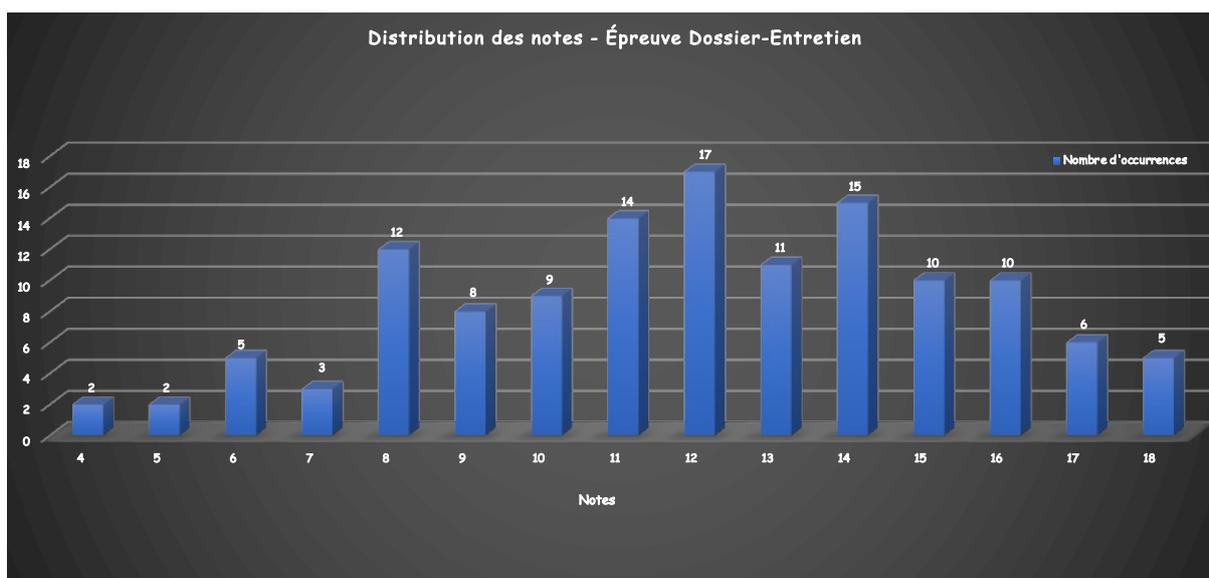


Rapport épreuve Dossier-Entretien 2022

Pour la session 2022, le nombre de candidats admissibles était de 143, soit un effectif quasiment identique par rapport à 2021 où ils étaient 141. 129 candidats se sont effectivement présentés à cette épreuve ; le nombre d'absents s'élève donc à 14, soit une proportion proche de 10 %.

La dispersion des résultats s'est un peu réduite par rapport à la précédente session ; l'écart-type se situe à 3,36 contre 3,79 en 2021. Quatre notes (8 ; 11 ; 12 ; 14) concentrent près de 45 % des résultats des présents. La moyenne de l'épreuve est encore en hausse en 2022 : 11,93, après 11,26 l'an passé et 10,41 en 2019. La médiane se situe toujours à 12. Les notes s'échelonnent de 4 à 18. 18 % des notes sont inférieures ou égales à 8 ; ce qui correspond à un changement substantiel comparé aux 28 % que prenait cette valeur en 2021. 35,6 % sont supérieures ou égales à 14. La distribution des notes s'est donc sensiblement déplacée au-delà de la note de 10. Les trois quarts des candidats auditionnés ont ainsi obtenu une note supérieure ou égale à 10. Une concentration assez marquée de notes entre 11 et 16 est clairement perceptible sur l'histogramme ci-après. Le niveau d'ensemble des candidats est solide et en hausse, si on le compare aux statistiques de l'épreuve antérieures à la crise sanitaire. Les membres du jury s'accordaient sur ce constat. Des variations s'observent toutefois selon les trois disciplines qui composent l'épreuve.



L'oral de Dossier-Entretien correspond à un exercice très significatif quant aux aptitudes à poursuivre des parcours d'excellence dans les disciplines des sciences sociales. L'esprit

de l'épreuve requiert que les exposés des candidats mettent en relation raisonnements personnels, références à des travaux de sciences sociales, exemples et arguments des textes. Pour ce faire, leurs présentations doivent trouver un équilibre entre lecture d'extraits (ni trop longs ni trop fréquents), connexion avec d'autres références, éléments de critiques. Des lectures réitérées trop volontiers sont souvent synonymes d'une insuffisante prise de distance avec les textes et d'une mise en perspective indigente dans l'incapacité de jeter des passerelles vers d'autres travaux et auteurs. À travers la présentation et la discussion des dossiers proposés, il s'agit d'apprécier la clarté des différents exposés notamment à l'aune de la facilité à suivre les plans adoptés, mais aussi de vérifier l'acquisition d'un certain nombre de connaissances relatives au thème, et enfin d'observer des aptitudes de raisonnement *in situ*... parfois même lorsque les connaissances sont lacunaires.

Rappelons aussi ce que n'est pas l'épreuve en la distinguant d'autres modèles plus ou moins académiques. Il ne s'agit donc pas d'une note de synthèse, d'une question de cours, d'une lecture de morceaux choisis ou enfin d'une fable sociale qui serait le fruit de l'imagination du candidat.

Les dossiers sont pour la plupart constitués de deux articles ou d'extraits d'ouvrages sur un même thème. Ils sont choisis par le jury en raison de l'intérêt qu'il y a à les confronter, à les faire dialoguer ensemble.

L'épreuve de Dossier-Entretien comporte deux temps. Le premier temps est consacré à l'exposé des candidats pendant une durée qui n'excède pas 30 minutes. La capacité des candidats à gérer le temps imparti fait pleinement partie des critères d'évaluation. Si un exposé de 25-26 minutes n'est pas réellement répréhensible, une prestation qui ne durerait que 20 minutes, voire moins, pénalise le candidat. Pour cette session 2022, voici quelques chiffres établis sur un échantillon d'un tiers des présents :

- * la durée moyenne des exposés est d'un peu moins de 28 minutes ;
- * l'écart-type est d'un peu moins de 2 minutes 30 ;
- * le mode correspond à 30 et concerne un quart des exposés ;
- * le temps pris par les exposés s'échelonne entre 19, pour le plus court, et 31 minutes, pour le plus long.

Tous ces éléments convergent pour attester que les « règles du jeu » sont globalement bien maîtrisées. La lecture du contenu des rapports du jury des éditions antérieures est une explication possible de cet ajustement avec cette attente de l'épreuve.

Pour autant, rappelons que les exposés qui meublent en « parlant creux » ou en répétant à l'envi des éléments déjà présentés préalablement ne correspondent pas à une gestion satisfaisante des 30 minutes. En somme, il est inutile de jouer la montre pour tenir le temps : mieux vaut moins mais mieux. Même si un exposé caractérisé par une gestion lacunaire du temps sera pénalisé, 24 minutes de propos pertinents et bien énoncés valent

mieux que 30 minutes éprouvantes tant du fait de leur contenu que de leur forme orale. Un exposé bavard où il devient difficile de savoir ce dont il est question, où aucun élément précis n'est décelable accable le jury en général. Un équilibre minimal entre les parties de l'exposé doit en outre être respecté. Il n'est pas souhaitable que certaines ne durent que 3-4 minutes. Ainsi a-t-on assisté, une fois encore lors de cette session, à une troisième et dernière partie entamée alors qu'il ne restait que deux minutes ; la conclusion ayant ensuite été des plus minimalistes. Le profil plus économiste, ou plus sociologue ou historien, d'un candidat ne doit pas non plus entraîner des distorsions trop fortes dans le traitement des dossiers au point de donner lieu à des tentatives de détournement des sujets dans le seul but de recycler les connaissances maîtrisées. L'utilisation du tableau est une possibilité qu'envisagent certains candidats. Attention toutefois au soin accordé aux schémas et graphiques : ils doivent être utiles à l'exposé. Il importe de ne pas omettre de mentionner les variables en abscisses et ordonnées, de même que les unités de mesure. Deuxième temps : la prestation orale des candidats est suivie d'une séquence de 15 minutes environ consacrée aux questions du jury. Ces questions sont souvent inspirées par l'exposé du candidat et notées par les membres du jury au fil de sa prestation. Pour cette raison, il vaut mieux éviter de farder le propos avec des références qui se révéleront purement cosmétiques au moment de la séance de questions. En d'autres termes, les candidats ne doivent pas se satisfaire de mots-clés, de noms d'auteurs lâchés. Il est inopportun d'arroser continuellement un exposé de références ; cela produit le plus souvent un effet de trop-plein et de superficialité lorsque vient le moment des questions où des approfondissements sont demandés sur les travaux qui auront précédemment été mentionnés. A force d'être égrenés, les chapelets de références à des titres et des auteurs finissent par écorcher leurs noms, révélant un peu plus la fragilité des acquisitions. Le saupoudrage de références se volatilise bien souvent quand souffle la première rafale de questions. L'entretien avec les membres du jury ne fait alors que confirmer une volonté de faire illusion.

S'agissant de ces questions posées aux candidats à l'issue de leurs exposés, rappelons que leur nature est variable. L'épreuve ne s'apparente pas à un oral sec avec des questions abruptes dans la mesure où elle mêle interrogations sur la méthodologie, la démarche proprement scientifique à l'œuvre dans les textes et vérifications plus ponctuelles de connaissances générales.

Ces questions peuvent donc être plutôt factuelles appelant des réponses précises et plus ou moins développées. Les candidats doivent par exemple être capables de répondre à des demandes de définitions simples que leur adresse le jury. Si la méconnaissance de certaines réponses est tout à fait pardonnable parce qu'il n'est pas attendu de candidats aussi jeunes un entendement omniscient dans les trois disciplines, l'absence de réponse ou certaines erreurs sont moins excusables sur des points relevant d'une culture élémentaire

en sciences sociales. Lors de cette session, on a ainsi pu observer des méconnaissances ou confusions inquiétantes :

- * les débats sur la contrainte et le consentement lors de la Première guerre mondiale n'évoquant absolument rien ;
- * les « lois d'Hegel » en lieu et place des « lois d'Engel » ;
- * Hannah Arendt confondue avec Raymond Aron ;
- * le statut des juifs sous le régime de Vichy totalement ignoré ;
- * la civilisation des mœurs ne suggérant presque rien ;
- * une incapacité à expliquer les logiques du New Public Management ;
- * la méconnaissance de la définition du coût d'opportunité ;
- * cette année encore, il a été constaté, de façon générale, que la sociologie et l'histoire de l'éducation n'étaient adossées qu'à des connaissances très approximatives.

En complément, les questions posées peuvent aussi être plus ouvertes en ce sens qu'elles invitent davantage le candidat à réfléchir. C'est alors sa capacité à raisonner en mobilisant faits, méthodologies, théories qui est évaluée. Ces questions désarçonnent parfois les candidats alors qu'il s'agit simplement de les entendre déployer des argumentations en manifestant des qualités de clarté, de critique, de nuance et de précision. L'importance de ce second temps de l'épreuve mérite d'être rappelée. Il est encore trop fréquent de voir nombre de candidats s'essouffler après une première partie parfois très convenable. Il est toujours regrettable d'assister à un affaissement des candidats dans ce deuxième temps de l'épreuve faisant suite à une présentation augurant d'une compréhension tout à fait louable du dossier. Pour que les candidats appréhendent ce moment de l'épreuve avec plus de sérénité, on ne peut que leur recommander d'essayer d'anticiper davantage les questions. En tout état de cause, il ne faut pas se démobiliser au moment de l'entretien. Encore trop nombreux sont celles et ceux qui « flanchent » après quelques petites difficultés rencontrées. Cette séquence offre l'opportunité de racheter un exposé peu convaincant, par exemple en revenant sur des éléments du dossier pour les mobiliser dans les réponses aux questions. Elle a aussi sa propre temporalité, de sorte que des réflexions pertinentes peuvent atténuer, voire faire oublier quelques maladresses ou absences préalables.

On peut esquisser quelques éléments d'étalonnage de la notation en trois grands ensembles à l'intérieur desquels l'échelonnement des notes est lié à la maîtrise et à la pertinence des connaissances, à la clarté du plan et de l'argumentation, à la qualité des réponses lors de la séance de questions.

Les meilleurs exposés, dont l'évaluation est comprise entre 14 et 18, correspondaient à 46 candidats (35,6 %) lors de cette session 2022. Si l'on effectue une immersion dans les catégories de discernement des membres du jury, ils correspondent aux caractéristiques suivantes qui sont agrégées plus ou moins exhaustivement :

* l'exposé est porteur d'une thèse permettant d'éclairer les éléments du dossier ; le thème est très bien problématisé ; le plan est pertinent et aisé à suivre ; de la solidité se dégage des réponses aux questions ; une capacité à raisonner est bien mise en valeur par des réponses développées ;

* le candidat restitue bien le contenu du dossier, utilisant les éléments tels que les options méthodologiques, les chiffres, l'iconographie, le paratexte en général. L'ensemble est compris dans la mesure où l'essentiel du propos a fait l'objet d'une appropriation et est rendu de manière synthétique avec justesse. Même lorsque les connaissances ne sont pas d'une précision extrême, la réflexion demeure pertinente. Sont appréciées les capacités à mobiliser exemples et connaissances à bon escient ;

* l'exposé est bien structuré et instaure un dialogue astucieux entre les deux textes. Les enjeux du dossier sont identifiés dès l'introduction et font l'objet d'une reprise au moment de la conclusion ; des éléments de critique de certaines thèses contenues dans les documents sont judicieusement développés ;

* le candidat connaît les débats qui structurent les disciplines, les sensibilités et les espaces de publication qui les relaient.

Dans ces prestations, les connaissances sont variées et approfondies. Elles font l'objet de bonnes mises en perspective. En bref, le candidat connaît et comprend les questions abordées par le dossier.

Une prestation, notée 17, sur un dossier d'histoire consacré au thème « Luxe et loisirs des classes populaires parisiennes à la Belle Époque » a ainsi su conjuguer les qualités suivantes : une accroche suggestive sur le cinéma et le brassage social, pour envisager ensuite les consommations de biens et de services de loisirs comme un moyen de pacification sociale ; un exposé assez complet ; un contenu du dossier restitué avec précision et finesse ; un exposé structuré et pertinent ; des réponses aux questions développées, contextualisées et précises ; des développements sur des références théoriques particulièrement bienvenus.

Les exposés de niveau intermédiaire, dont l'évaluation est comprise entre 9 et 13, incluaient 59 prestations (45,7 %). Ils coïncident avec ces propriétés qui se combinent plus ou moins :

* des enjeux théoriques bien restitués mais avec des difficultés pour les connecter aux textes ;

* des difficultés à passer d'une culture livresque à des exemples concrets ancrés dans l'histoire ou des réalités sociales ;

* des exposés situés aux confins d'une dissertation de philosophie ;

* un déséquilibre entre la prestation lors de l'exposé et une séance de questions poussive ;

* le candidat pose quelques bonnes questions mais apporte des réponses volontiers polémiques quelque peu maladroitement ;

* les propos ont tendance à ne pas se renouveler, développent des explications simplificatrices, se satisfont d'approximations. Le candidat « n'a pas su quoi faire d'un des deux textes », ou encore « n'a rien dit de très faux mais rien de très stimulant », voire « ne développe pas ses arguments en se contentant de lâcher quelques mots allusivement et en laissant le soin au jury de deviner la suite » [extraits des notes prises par un membre du jury] ;

* il y a bien un souci de restitution des éléments du dossier mais il ne porte pas de véritable ligne d'analyse et l'approche demeure essentiellement descriptive ; il manque un effort de montée en généralité du propos.

C'est parmi ces exposés de niveau intermédiaire que peut s'observer une tendance à l'arrosage de références qui égare parfois l'auditoire et où s'égarent souvent les candidats qui sont incapables de les articuler à l'objet du dossier. Cet usage ornemental des références n'est pas du meilleur effet.

Reprenons ici quelques-uns des traits d'un oral, noté 11, qui présentait ces quelques caractéristiques : des nuances un peu écrasées en raison d'une tendance à réifier les évolutions pour en faire un schéma général de transformations ; certains enjeux du dossier n'ont pas été perçus *in fine* ; la logique de restitution des textes, globalement convenable, a tendu à l'emporter sur une démarche de compréhension ; la complexité des textes a pu être amputée par une maîtrise insuffisante du vocabulaire ; quelques connaissances hésitantes.

Les exposés de faible niveau, dont l'évaluation est comprise entre 4 et 8, ont été le fait de 24 postulants (18,6 %). Ils cumulaient avec des fréquences variables les maladresses ci-après :

* une impossibilité de repérer un fil conducteur dans l'exposé ; conséquence : il est pénible à suivre. Le candidat ne prend pas soin d'explicitier les mécanismes à l'œuvre dans les liens qu'il esquisse.

* des parties au contenu purement formel faites de restitutions hasardeuses des textes, voire d'incompréhensions de leur signification ; le contenu des textes est alors peu restitué en fin de compte. Le contenu synthétique des textes n'a été donné à aucun moment : l'auditeur qui n'aurait pas lu les textes du dossier serait bien en peine d'en saisir le contenu à partir de ces exposés superficiels. Plus problématique encore : des incompréhensions relatives aux sources sur lesquelles se fondent les travaux et résultats présentés dans les textes ;

* des exposés portés par un plan peu imaginaire où un chaque partie renvoie à un texte. En l'occurrence, le lien entre les deux textes n'est ni saisi ni exploité ;

* l'approfondissement de l'analyse demeure faible lorsque les candidats n'ont su que faire des textes du dossier... si ce n'est une paraphrase assez maladroite. L'exposé n'est pas porteur de mise en enjeux historiographiques, épistémologiques, méthodologiques. Les

explications demeurent artificielles, se bornant à une plate reprise de chiffres ou de faits sans esquisser d'analyse de causes plus profondes. Quelques pistes peuvent avoir été entrevues mais elles ne sont pas vraiment exploitées. Ce genre de difficultés se retrouvent généralement lors de la séance de questions qui suit les exposés ;

- * l'utilisation d'expressions non maîtrisées ;
- * un des supports du dossier a été laissé de côté ;
- * des candidats proposant des éléments d'analyse demeurant à un niveau stratosphérique se traduisant notamment par une incapacité à mobiliser des exemples ou d'en développer un quand le jury les y invite ;
- * l'épreuve ne saurait être transformée en question de cours destinée à recycler des connaissances. C'est particulièrement perceptible lorsque le contenu du dossier est purement et simplement éludé. Il faut se confronter aux documents et non pas s'efforcer de les contourner ;
- * un exposé décousu fait d'une succession de remarques ponctuelles sans la moindre transition ;
- * des faiblesses dans le développement des réponses et la maîtrise des connaissances ;
- * une structure disproportionnée des exposés avec des parties ou des introductions surdimensionnées occasionnant des restrictions excessives du reste du propos. Faire à tout prix un exposé en trois parties comporte des risques de déséquilibre qui se réalisent souvent à l'occasion de ce troisième temps qui est soit un assemblage un peu fourre-tout où l'on tente de placer tout ce qu'on n'aurait pas pu ranger ailleurs soit une pièce escamotée.

Dans ces prestations les moins bonnes, l'exercice est parfois atrophié en un commentaire linéaire des textes. Rappelons qu'il importe de construire un exposé dont les parties ne se confondent pas avec le premier texte pour l'une et le second pour l'autre. Cette manière de faire correspond bien sûr à un expédient très peu satisfaisant. Des parties d'exposé sans la moindre subdivision repérable n'aident pas à structurer une analyse. Elles sont perçues comme la marque d'une rigueur et d'un approfondissement insuffisants. Des réponses indigentes sont desservies par le faible souci accordé à l'expression ; elles ne mobilisent pas le lexique des sciences sociales pour y substituer des banalités peu éloignées du sens commun ou des envolées journalistiques. Il est nettement préférable de faire des phrases plutôt que de lâcher des mots-clés sans les accompagner d'un travail d'analyse. Ces remarques sont destinées à rappeler que le plus grand soin doit être accordé au vocabulaire employé. Les soucis rencontrés avec le vocabulaire se manifestent fréquemment de deux façons : soit il est de sens commun, soit, quand c'est davantage celui des sciences sociales, il est utilisé à mauvais escient.

Plus généralement, répondre aux questions en plus d'une phrase, en proposant des éléments un peu développés forme une règle de méthode de nature à aider le jury... et le

candidat. Il y a un danger à vouloir en dire, en faire trop, voire à vouloir « tout dire ». L'exercice confine alors à la dispersion en proposant des analogies d'une pertinence douteuse. En l'absence d'effort de structuration, l'exposé donne alors lieu à des digressions, des répétitions, et, pour finir, à une gestion lacunaire du temps imparti qu'une accélération du débit de parole achèvera de desservir.

Enfin, s'agissant d'une épreuve orale, des éléments comme l'intonation, la clarté d'énonciation, la construction achevée des phrases ne doivent pas être négligés dans la mesure où ils contribuent à soutenir l'attention du jury. En outre, on peut considérer que savoir rythmer un exposé oral est une attente exigible de candidats dont un des débouchés probables est l'enseignement.

Économie

Note la plus basse : 04

Note la plus haute : 18

Moyenne : 12,0

Les 47 prestations portant sur les dossiers d'économie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 04 à 18. Avec 12 sur 20, la moyenne des notes est supérieure à celle des trois dernières sessions (rappel : 11,2 en 2021, 10,44 en 2019 ; 10,33 en 2018). La dispersion des notes diminue très légèrement relativement à la session 2021 mais reste à un niveau plus élevé que celle des sessions 2018 et 2019 : l'écart-type est de 3,39 (rappel : 3,51 en 2021 ; 3,14 en 2019 ; 2,84 en 2018).

Les 12 sujets des dossiers en économie proposés cette année portaient principalement sur des thèmes centraux en économie (« Handicap et emploi », « Sciences économiques et croyances », « La mesure de la pauvreté », « Quel revenu universel ? », « La réforme du système de retraite en France », « Quelle amélioration pour l'assurance chômage », etc.), sur des thèmes transversaux aux différentes sciences sociales (« Quelle analyse économique des décisions et comportements individuels », « Penser l'entreprise en sciences sociales », « Genre et égalité salariale ») et sur des sujets d'actualité (« Questionner le système d'assurance maladie français », « Réchauffement climatique : des responsabilités multiples », « Héritage : transmission et redistribution », etc.).

Dossier 1 : Handicap et emploi

Mahmoudi (Naomie), « Discrimination dans l'accès à l'emploi due au handicap moteur, en Île-de-France », *Revue française d'économie*, 2021/1 (Vol. XXXVI), p. 141-152 & 173-174. [extraits].

Bruneau (Catherine), Baiz (Adam) et Ménéstrier (Eloïse), « Emploi des personnes handicapées et performance des entreprises », *La note d'analyse*, 2020-05 (n°90), France Stratégie, p. 1-8.

Bernardi (Valérie) et Lhommeau (Bertrand), « Quelles sont les spécificités des professions occupées par les personnes handicapées ? », *DARES Analyses*, 2020/9 (n° 31), p. 1-7.

Dossier 2 : Sciences économiques et croyances

Cahuc (Pierre), Zylberberg (André), « 11. La science économique et ses ennemis », *Regards croisés sur l'économie*, 2018/1 (n° 22), p. 163-172.

Lebaron (Frédéric), Papp (Alizé), Sarant (Jules-Rémy), « 16. Économie, science et champ du pouvoir », *Regards croisés sur l'économie*, 2018/1 (n° 22), p. 215-223.

Jatteau (Arthur), « 13. Les expérimentations aléatoires, le « gold standard » des méthodes d'évaluation d'impact ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2018/1 (n° 22), p. 184-194.

Dossier 3 : Questionner le système d'assurance maladie français

Caniard (Étienne), « L'étouffement progressif et coûteux des OCAM », *Revue d'économie financière*, 2021/3 (N° 143), p. 109-122.

Bras (Pierre-Louis), « Une assurance maladie pour tous à 100 % ? », *Les Tribunes de la santé*, 2019/2 (N° 60), p. 87-106.

Dossier 4 : Quelle analyse économique des décisions et comportements individuels ?

Tadjeddine (Yamina), « 7. La décision financière au prisme de la théorie économique, de la finance comportementale et des sciences sociales », *Regards croisés sur l'économie*, 2018/1 (n° 22), p. 100-112.

Parodi (Maxime), « 5. Y a-t-il une rationalité des comportements discriminatoires ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2018/1 (n° 22), p. 72-80.

Bertrand (Élodie), « 4. Vers une théorie réaliste des choix de l'entrepreneur ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2018/1 (n° 22), p. 58-67.

Dossier 5 : Réchauffement climatique : des responsabilités multiples

Gendron (Corinne), Girard (Bernard), Ivanaj (Silvester), Ivanaj (Vera) et Friser (Alice), « Rôle et responsabilités des hauts dirigeants face aux changements climatiques : réflexions à partir du cas de BP », *Entreprises et histoire*, 2017/1 (n° 86), p. 34-53.

Pottier (Antonin), « 12. Économie et climat : un examen de conscience nécessaire », *Regards croisés sur l'économie*, 2020/1 (n° 26), p. 179-188.

Dossier 6 : Quelles retombées attendre des Jeux Olympiques ?

Morteau (Alexandre), « Attirer les capitaux : le cas des Jeux Olympiques », *Regards croisés sur l'économie*, 2021/1 (n° 28), p. 101-109.

Chappelet (Jean-Loup). « Les retombées touristiques des Jeux Olympiques d'aujourd'hui », *Entreprises et histoire*, 2018/4 (n° 93), p. 90-104.

Dossier 7 : La mesure de la pauvreté

Sirven (Nicolas), « De la pauvreté à la vulnérabilité : Évolutions conceptuelles et méthodologiques », *Mondes en développement*, 2007/4 (n° 140), p. 9-21. [Extraits]

Wagle (Udaya), « Repenser la pauvreté : définition et mesure », *Revue internationale des sciences sociales*, 2002/1 (n° 171), p. 175-186.

Dossier 8 : Héritage : transmission et redistribution

Dherbecourt (Clément), Fack (Gabrielle), Landais (Camille) et Stantcheva (Stefanie), « Repenser l'héritage », *Notes de Conseil d'analyse économique* n°69, 2021/12, p. 1-12.

Bastin (Marie), « Le problème contemporain de l'héritage : des temporalités en tension », *Regards croisés sur l'économie*, 2021/2 (n° 29), p. 70-78.

Rodrik (Dani) et Stantcheva (Stefanie). « Politiques de pré-production », in Blanchard (Olivier) et Tirole (Jean), *Les grands défis économiques, Commission internationale, Rapport de France Stratégie*, 2021/6, p. 271-276. [Extraits]

Dossier 9 : Quel revenu universel ?

Daumas (Louis) et Niedbalec (Arnaud), « Rémunérer le travail et au-delà ? Les propositions de rémunérations universelles », *Regards croisés sur l'économie*, 2020/2 (n° 27), p. 241-248.

Eydoux (Anne), « Revenu pour toutes et tous : l'introuvable universalité », *Revue de l'OFCE*, 2017/5 (N° 154), p. 19-33 & p. 42-49 [extraits].

Dossier 10 : Genre et égalité salariale

Silvera (Rachel), « Des politiques publiques au service des « premières de cordée » », *L'Économie politique*, 2020/4 (N° 88), p. 21-35.

Périvier (Hélène), « Les institutions européennes sont-elles assez exigeantes en matière d'égalité salariale ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2020/2 (n° 27), p. 142-153.

Dossier 11 : Penser l'entreprise en sciences sociales

Penalva-Icher (Elise) et Gendron (Corinne), « La « nouvelle entreprise responsable », opportunité de regarder du « mauvais » côté du capital ? », *Revue Française de Socio-Économie*, 2021/2 (n° 27), p. 199-210.

Cordrie (Benjamin), « Comment saisir l'entreprise et sa dimension politique ? », *Revue Française de Socio-Économie*, 2021/2 (n° 27), p. 211-221.

Dossier 12 : Les liens entre économie et santé

Batifoulier (Philippe), Da Silva (Nicolas), « L'économie encadrée dans la santé. Introduction au dossier », *Revue Française de Socio-Économie*, 2021/1 (n° 26), p. 13-22. [Extraits]

Brissaud (Constantin), « Des objectifs sanitaires à la rationalité budgétaire. La mise en marché des systèmes de santé saisie par la quantification », *Revue Française de Socio-Économie*, 2021/1 (n° 26), p. 27-43. [Extraits]

Commentaires :

De manière générale, le niveau moyen des candidats lors de cette session 2022 est légèrement plus élevé que celui de la session 2021. Si la médiane reste à 12/20 (niveau plus élevé que celui des sessions 2018 et 2019 avec respectivement 10/20 et 10,5/20), presque 30% des candidats a obtenu une note supérieure ou égale à 14/20 et seul un candidat sur 10 a obtenu une note inférieure ou égale à 08/20 (contre 15 % en 2021, un quart à la session 2019 et un-tiers les années précédentes). Malgré tout, presque un candidat sur 5 a une note inférieure à 10/20. Enfin, le nombre de très bons candidats (capables de mobiliser les documents autour d'une problématique claire et d'un plan ingénieux, tout en mettant ces derniers en perspective grâce aux apports des différentes sciences sociales, et en prenant de la hauteur par rapport au dossier documentaire) a encore doublé lors de cette session : 12 candidats ont reçu une note supérieure ou égale à 15/20 contre 6 lors de la session 2021 et 3 lors de la session 2019.

Sur la forme, la plupart des candidats ont bien intégré la méthodologie de l'épreuve : ils contextualisent bien le sujet, prennent le temps de définir les termes importants du sujet, présentent et synthétisent dès l'introduction les enjeux des documents, problématisent et structurent leur exposé quasiment exclusivement en 3 parties. De plus, la gestion du temps demeure toujours aussi efficace, très peu de candidats dépassant les trente minutes imparties ou n'utilisant qu'une vingtaine de minutes pour présenter leur exposé. Enfin, le jury n'observe quasiment plus de candidat recourant à l'usage systématique de citations tirées des documents, améliorant ainsi la fluidité des exposés.

Sur le fond, la difficulté de l'épreuve consiste à trouver le subtil équilibre entre la restitution des idées importantes du corpus documentaire et l'apport de connaissances extérieures permettant de prendre de la hauteur (et non pas faire l'étalage d'un savoir peu en lien avec le sujet). Lors de cette session, la plupart des candidats ont essayé de se détacher des documents en proposant des apports extérieurs au dossier. Malgré tout, il reste encore quelques candidats qui vont trop loin dans cette logique et prennent trop de distance par rapport au contenu du dossier documentaire, ne cherchent pas à faire communiquer entre eux les articles du dossier et enchainent les références et/ou théories sans approfondissement ni structuration apparente. Ce fut le cas notamment sur les dossiers suivants : « Sciences économiques et croyances », « Questionner le système d'assurance-maladie français », « Quelle analyse économique des décisions et comportements individuels ? », « Réchauffement climatique : des responsabilités multiples », « La mesure de la pauvreté », « Les liens entre économie et santé ». D'autres candidats, en revanche, se limitent au dossier et font peu d'apports extérieurs

(notamment pour les dossiers « Quel revenu universel ? » et « Quelles retombées attendre des Jeux Olympiques ? »).

Par ailleurs, comme souligné les années précédentes, un nombre plutôt faible de candidats utilise le tableau pour illustrer leurs propos, et, le plus souvent, cela n'apporte pas une plus-value significative à l'exposé. Ce fut malgré tout le cas pour le dossier « Quelle analyse économique des décisions et comportements individuels ? ».

Enfin, la session des questions demeure encore trop souvent le point faible de la plupart des candidats, y compris parfois pour celles et ceux ayant les meilleures notes, toujours à l'exception de quelques-uns qui répondent de manière précise aux questions fermées et de manière argumentée aux questions ouvertes (ce fut le cas pour les dossiers : « Handicap et emploi », « Quelle analyse économique des décisions et comportements individuels ? », « Héritage : transmission et redistribution »). Pour conclure, un certain nombre de candidats n'utilise pas un vocabulaire précis, ne semble toujours pas très à l'aise avec les caractéristiques du système de protection sociale français et peine à définir avec précision les concepts et notions suivants : distinction efficacité/efficience, science économique, assurance, redistribution, avantage comparatif.

Histoire

Les 41 prestations portant sur les dossiers d'histoire ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 05 à 18. La moyenne s'établit à 12,1.

Les sujets posés cette année ont porté sur des enjeux divers, d'histoire sociale (« Luxe et loisirs des classes populaires à la Belle époque »), culturelle (« 68 » ; « Politiques du bruit »), économique (Modernisations agricoles en France (1945-1960), de la guerre (Amour en guerre en 14-18), religieuse (« Le catholicisme face à l'assaut de la modernité »), politique (« Une République divisible ?), environnementale (Le point de vue de l'animal), du genre (« Normes et déviances de genre dans la France de l'entre-deux-guerres »).

Ils ont couvert les différents moments de la période au programme, de la Troisième République (« La Belle Époque de la délinquance ») aux années 1970 et 1980 (« Politiques du bruit »), en passant, par exemple, par l'entre-deux-guerres (« Normes et déviances de genre dans la France de l'entre-deux-guerres »), la Seconde guerre mondiale (« Raflés »), le second vingtième siècle (« Modernisations agricoles en France 1945-1960 »). Aucun sujet n'a porté spécifiquement sur un autre État que la France, mais des sujets ont croisé l'histoire nationale avec des contextes internationaux (« Politiques du bruit » ; « Le catholicisme face à l'assaut de la modernité »). La majorité des sujets comportent deux études empiriques, mais certains demandent de mettre en relation un texte de portée

générale avec une étude de cas qui met cette approche en œuvre (Le point de vue de l'animal).

Les candidat.e.s maîtrisent pour la plupart les lignes directrices de l'exercice. Les prestations les plus abouties sont celles qui combinent une lecture fine des textes appuyée sur des connaissances historiques et historiographiques précises, la détermination d'une problématique adaptée, un plan cohérent permettant de circuler dans les textes proposés. Il est tout à fait possible et utile de mobiliser des connaissances en sociologie et en économie pour éclairer des aspects des textes ou éclaircir des références et notions employées dans les textes.

Les articles proposés visent à faire discuter les candidats autour de recherches récentes en histoire contemporaine. Il n'est pas attendu que les candidats en connaissent les auteurs, les revues de publication et, naturellement, le contenu. Mais celui-ci ne peut être bien compris et présenté qu'à l'aide de connaissances solides sur la ou les périodes qu'ils concernent. A cet égard, le jury a constaté une grande hétérogénéité. Des candidat.e.s, peu nombreux, n'ont pas les connaissances nécessaires pour mettre en contexte un sujet portant sur la déportation durant la Seconde guerre mondiale ou les relations amoureuses durant la Première guerre mondiale.

Par ailleurs, bien que certains articles s'inscrivent dans des renouvellements historiographiques, ils n'ont pas vocation à déstabiliser les candidat.e.s ; ils doivent néanmoins les inciter à les faire dialoguer avec des approches et des connaissances qui leur sont familières. Le jury attend en retour que les candidat.e.s n'abordent pas les sujets en faisant montre de leurs prénotions sur l'intérêt ou le manque d'intérêt d'une question pour l'histoire, l'histoire des animaux par exemple.

Les articles doivent être mis en perspective : il convient de bien expliciter mais aussi de comparer leurs objets, leurs méthodes, ou encore les enjeux soulevés, de réfléchir aux découpages chronologiques qu'ils proposent, à leurs convergences et éventuelles divergences. La lecture linéaire des articles et les trop longues citations ne permettant pas d'apprécier le regard critique des candidat.e.s ont été sanctionnées. Le contenu des articles doit être utilisé de manière adaptée au propos. L'enjeu de l'épreuve n'est pas d'en rester aux éléments factuels contenus dans les documents, mais de faire un usage éclairé et synthétique des éléments constitutifs du dossier. En outre, il est souvent bénéfique pour la démonstration que les candidat.e.s citent brièvement le document à des moments opportuns et/ou renvoient avec précision à sa pagination. Enfin, le plan, qui permet de prendre de la hauteur par rapport aux documents, traduit souvent le niveau de réflexivité du candidat par rapport à ce qui lui est proposé. Son élaboration doit s'adapter au contenu des documents : lorsque le dossier comporte une grande amplitude chronologique ou des inflexions significatives, l'usage d'un plan chronologique peut être salutaire. Dans les autres cas, une approche thématique transversale peut s'imposer. Les accroches faisant

signe vers le présent, vers des œuvres littéraires ou vers des savoirs issus d'autres disciplines sont bienvenues mais elles doivent être finement et explicitement liées au dossier sauf à sembler artificielles.

Le jury conserve l'essentiel de l'appareil critique des articles. Il est pertinent d'interroger le type de sources utilisées par l'historien ainsi que sa démarche historique. Il faut cependant éviter de traiter de manière longue et descriptive les aspects méthodologiques des articles si cela n'apporte rien à l'analyse. Il convient également de ne pas spéculer inutilement sur les titres des revues dont les articles sont issus. Il est par ailleurs rappelé que le « name-dropping » d'auteurs ou de courants historiques, peut s'avérer contre-productif lorsque le candidat n'est pas en mesure d'explicitier ensuite au cours de l'entretien une idée ou un auteur. Il est également contre-productif de présenter de manière allusive la thèse d'un grand auteur (Elias, Bourdieu etc.) sans pouvoir, dans l'entretien, la présenter avec clarté.

Sujets d'histoire

Dossier 1 : Amour en guerre en 14-18

Clémentine Vidal-Naquet, « La séparation. L'amour à l'épreuve du départ au combat en août 1914 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014/3 (N° 123), p. 102-116.

Clémentine Vidal-Naquet, « Écrire ses émotions. Le lien conjugal dans la Grande Guerre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 47 | 2018.

Dossier 2 : Luxe et loisirs des classes populaires à la Belle époque

ALBERT Anaïs, « La « démocratisation du luxe » : La consommation d'imitations par les classes populaires parisiennes à la Belle Époque », *Entreprises et histoire*, 2015/1 (n° 78), p. 74-88.

GRANGER Christophe, « « Cette chose exquise ». Naissance des vacances ouvrières, 1900-1914 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2017/4 (N° 136), p. 21-41.

Dossier 3 : Politiques du bruit

Tristan Loubes, « Le bruit de la circulation et l'invention de la pollution sonore dans les villes occidentales des années 1930, entre tournant matériel et évolution des sensibilités », *Histoire@Politique*, n° 43, janvier-avril 2021.

Christophe Granger, « Le coq et le klaxon, ou la France à la découverte du bruit (1945-1975) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014/3 (N° 123), p. 85-100. DOI : 10.3917/vin.123.0085.

Dossier 4 : « Raflés »

Laurent Joly, « 'Ils ont emmené votre maman et votre petite sœur...'. La grande rafle du 16 juillet 1942 à l'échelle d'un quartier du 3e arrondissement de Paris », *Histoire urbaine*, 2022/1 N° 62, (extraits).

Nicolas Mariot et Claire Zalc, « Les rafles de septembre 1942 dans le Nord-Pas-de-Calais », in Nicolas Mariot et Claire Zalc, *Face à la persécution. 991 juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010, p. 164-179.

Dossier 5 : Modernisations agricoles en France (1945-1960)

Céline Pessis, « De la « croisade pour l'humus » à « l'agriculture biologique. Alertes savantes et mouvements paysans face à la dégradation des sols (1948-1958), in Margot

Lyautey, Léna Humbert, Christophe Bonneuil (dir.), *Histoire des modernisations agricoles au 20^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2021.

Léna Humbert, « Protéger les abeilles et moderniser l'agriculture. L'intégration des intoxications comme dégâts inévitables du développement agricole (1945-1960) », in Margot Lyautey, Léna Humbert, Christophe Bonneuil (dir.), *Histoire des modernisations agricoles au 20^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2021.

Dossier 6 : « Le catholicisme face à l'assaut de la modernité »

Philippe Rocher, « Valeurs du sport catholique, valeurs catholiques du sport. L'Église catholique et le vélo », *Le Mouvement social*, n° 192, juillet-septembre 2000, extraits.

Michel Lagrée, « Dieu et l'automobile », *Les cahiers de médiologie*, 2001/2, n° 12, p. 111-119.

Dossier 7 : « Une République divisible ? »

Jean-François Chanet, « Introduction » in *L'école républicaine et les petites patries*. Paris, Aubier, 1996, p. 19-35.

Georges Vigarello, « Le Tour de France », in Pierre Nora (dir.) *Les lieux de mémoire*. Paris, Gallimard, 1992 (extrait).

Dossier 8 : « La Belle Époque de la délinquance »

Jean-Claude Farcy, « Violence juvénile à Paris au temps des Apaches, fin XIX^e siècle-début du XX^e siècle », in DE WEIRT, Xavier et ROUSSEAU, Xavier (dir.), *Violences juvéniles urbaines en Europe*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2011 (extrait).

Dominique Kalifa, « L'attaque nocturne », *Sociétés & Représentations*, mai 1997, p. 121-138.

Dossier 9 : « 68 »

Michelle Zancarini-Fournel, « Images, sons et voix », in *Le moment 68. Une histoire contestée*, Paris, Seuil, 2008, p. 137-161.

Xavier Vigna, « Ouvriers en mouvement et mouvement ouvrier (des années 1950 aux années 1970) », in *Histoire des ouvriers en France au XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2012, extraits.

Dossier 10 : Le point de vue de l'animal

Éric Baratay, « Écrire l'histoire du point de vue de l'animal », dans : Vinciane Despret (dir.), *Les animaux : deux ou trois choses que nous savons d'eux*. Paris, Hermann, 2014, p. 83-100.

Nicolas Baron, « Les renards face à la rage en France (1968-1998) », dans Rémi Luglia (dir.), *Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! « Nuisibles », une notion en débat*, Presses universitaires de Rennes, 2018.

Dossier 11 : Normes et déviances de genre dans la France de l'entre-deux-guerres

Florys CASTAN-VICENTE, Anaïs BOHUON, Lucie PALLESI, « « Ni de seins, ni de règlement ». L'athlète Violette Morris ou le procès de l'identité sexuée de l'entre-deux-guerres », *20 & 21. Revue d'histoire*, 2021/4 (N° 152), p. 87-105.

Anne-Emmanuelle DEMARTINI, « L'Affaire Nozière. La parole sur l'inceste et sa réception sociale dans la France des années 1930 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2009/4 (n° 56-4), p. 190-214.

Sociologie

Les 41 prestations portant sur des dossiers de sociologie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 4 à 18. La moyenne des notes - 11,8 - est légèrement supérieure à celle de 2021 - 11,5 - et nettement au-dessus de celles de 2019 ou 2018 (10,46 et 10,44). La dispersion des résultats reste assez élevée - l'écart-type est de 3,4 - mais un peu inférieur aux valeurs atteintes en 2021 et 2019 (3,78). La note médiane est 11 ; le mode se situe à 16.

La teneur des exposés correspond globalement aux attentes du concours qui semblent convenablement assimilées par la plupart des candidats. Le constat dressé lors des précédentes sessions concernant la tendance à la standardisation des exposés pour se rapprocher des exigences de l'exercice tend à se confirmer : réflexion sur les termes du libellé, présentation du dossier, souci de problématisation, annonce d'un plan, sous-parties présentées en début ou au fil des différentes parties, respect du temps imparti sont fréquemment repérables dans les prestations des candidats avec toutefois une capacité encore variable à réunir toutes ces conditions.

Les 12 dossiers de sociologie portaient sur des thèmes variés alliant des textes récents - un tiers d'entre eux dataient de 2017 ou des années postérieures - et des références plus anciennes pouvant dater de plusieurs décennies.

Employer à domicile

Delpierre (Alizée), « Des femmes si privilégiées ? », *Travail, genre et société*, 2021, pp. 115-121.

Puech (Isabelle), « Employer une femme de ménage à domicile », Observatoire FEPEM (Fédération des particuliers employeurs de France) des emplois de la famille, 2013, pp. 19-34.

Dessiner, en bande organisée

Boltanski (Luc), « La constitution du champ de la bande dessinée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1975 [Extraits].

Nocérino (Pierre), « Faire groupe entre la poire et le fromage », *Sociologie du travail*, 2019, [Extraits].

Incorporé ?

Boltanski (Luc), « Les usages sociaux du corps », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1971 [Extraits].

Gallot (Fanny), « La revanche du soutien-gorge », *Clio*, 2013 [Extraits].

« Laissez parler les p'tits papiers... »

Crettiez (Xavier), « Les cartes d'identité régionalistes », in Xavier Crettiez et Pierre Piazza (dir.) *Du papier à la biométrie : identifier les individus*, 2006 [Extraits].

Moulinié (Véronique), « Des papiers sur soi, des papiers pour soi », in Agnès Fine (dir.), *États civils en question*, 2008 [Extraits].

Le propre de l'homme

Steiner (Philippe) « Mictions impossibles », *Ethnologie française*, 2021, pp. 425-439.
Douglas (Mary), *De la souillure*, 1971, 1992 (traduction française de : *Purity and Danger*, 1967) [Extraits].

« Toutes ensemble, toutes ensemble, ... »

Peugny (Camille), « Comment mobiliser des salariées isolées ? », *Sociologie du travail*, 2021 [Extraits].

Ibos (Caroline), « Le droit est le masque de la lutte », *L'Homme & la Société*, 2021 [Extraits].

De la croisade symbolique au problème public

Gusfield (Joseph), *La culture des problèmes publics*, *Economica*, 2009, pp. 1-14 & 22-25 [Extraits].

Mathieu (Lilian), « Croisade morale et politique de statut : quelques hypothèses à propos du mouvement abolitionniste », Conférence au colloque *Croisades privées et problèmes publics. L'héritage sociologique de Joseph Gusfield*, 23-24 novembre 2015, Paris, 10 pages. Document HAL : halshs-01326648.

La sociologie est un sport collectif

Besnard (Philippe), « Les durkheimiens », In Besnard (Philippe) (dir.), *Études durkheimiennes*, Librairie Droz, Coll° « Travaux de Sciences Sociales », 2003, pp. 341-351.

Heilbron (Johan), « Au Centre de Sociologie Européenne », In Duval (Julien), Heilbron (Johan), Issenhuth (Pernelle) (dir.), *Pierre Bourdieu et l'art de l'invention scientifique. Enquête au Centre de sociologie européenne (1959-1969)*, Classiques Garnier, Coll° « Bibliothèque de sciences Sociales », 2022, pp. 148-165.

Les concours mis en examen

Eymeri-Douzans (Jean-Michel), « Les concours à l'épreuve », *Revue Française d'administration publique*, n° 142, 2012, pp. 307-316 [Extraits].

Allouch (Annabelle), *La société du concours. L'empire des classements scolaires*, Seuil, Coll° « La République des idées », 2017, pp. 95-107 [Extraits].

Politiques de la mémoire

Oeser (Alexandra), « Genre et enseignement. Étude de cas d'un Gymnasium de la ville de Hambourg », *Sociétés & Représentations*, n° 24, 2007, pp. 111-128.

Bouchat (Pierre), Klein (Olivier), Rosoux (Valérie) « L'impact paradoxal des commémorations de la Grande Guerre », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 121-122, 2016, pp. 26-30.

Se faire entendre

Siblot (Yasmine), « Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations. Analyse d'un sens pratique du service public », *Sociétés contemporaines*, n° 58, 2005, pp. 85-87 & 95-100 [Extraits].

Fretel (Julien), Offerlé (Michel), *Écrire au président. Enquête sur le guichet de l'Élysée*, La Découverte, 2021, pp. 101-118.

Travailler gratuitement

Krinsky (John), Simonet (Maud), « La servitude et le volontaire », *Sociétés contemporaines*, n° 87, 2012-3, pp. 49-62 & 71-72 [Extraits].

Dujarier (Marie-Anne), « Quand consommer, c'est travailler », *Idées économiques et sociales*, n° 158, 2009-4, pp. 6-12.

En dépit de la qualité d'ensemble des exposés déjà relevée, on peut mentionner quelques points pouvant encore être améliorés. Il est ainsi primordial de veiller à un emploi rigoureux du vocabulaire des sciences sociales. Les mots sont des outils de travail dans l'univers de l'enseignement et de la recherche. Une utilisation appropriée de ceux-ci est donc décisive. Un vocabulaire hésitant, voire erroné, a pu s'avérer préoccupant en constatant par exemple que la légitimité a été rapportée à « ce qui est légal ». L'emploi de mots justes favorise une exposition rigoureuse des logiques sociologiques à l'œuvre dans des phénomènes tels que la légitimation ou encore la mémoire collective. Il importe donc de veiller à la qualité de l'expression orale. La clarté est une vertu appréciable dans une argumentation ou dans la réponse à une question. Les réponses nébuleuses n'aident pas à saisir le fond d'une pensée. Sont également à proscrire les présentations du dossier consistant en une stricte juxtaposition de passages, sans la moindre transition. Ménager des transitions entre les parties de l'exposé reste un luxe que réservent quelques rares prestations : les plus abouties.

Un condensé de ce qu'il ne faut pas faire dans un exposé a hélas pu être observé au cours d'une prestation : une présentation très approximative a révélé des incompréhensions du contenu des textes. Ainsi, le dossier ayant pour titre « La sociologie est un sport collectif », traitant de l'histoire de la discipline, a-t-il donné lieu à une analyse très sommaire à l'aune de l'opposition holisme/individualisme, révélant une compréhension très nébuleuse des enjeux contenus dans les textes. L'exposé poussif, où tout ce que la candidate avait à dire tenait en quinze minutes, a été maladroitement étiré en longueur en dépit d'un niveau de connaissances limité. Il a été suivi d'une séance de questions confirmant des incompréhensions regrettables quant au fond des articles.

Plus généralement, lors de la séance de questions avec le jury, l'essentiel est de répondre aux interrogations de celui-ci, c'est-à-dire de concentrer ses réponses sur ce qui est demandé et non sur ce que l'on a appris dans une optique de recyclage. Les tentatives de diversion, de détournement de questions sont malvenues et identifiées comme telles. C'est donc une façon de procéder risquée et maladroite.

A l'inverse, les meilleures prestations sont remarquées par leur souci de répondre en détail aux questions en prenant appui sur des connaissances précises, approfondies. Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont développé des exposés structurés, marqués par un effort de mise en perspective des textes en les situant dans des débats disciplinaires, voire pluridisciplinaires. Sont toujours très appréciés les efforts de navigation entre les différentes disciplines qui peuvent être convoquées dans un même dossier.

Le jury apprécie également les exposés qui vont au-delà de la simple mention d'une notion ou d'une expression (« la distinction », « les plis du social », « la déviance ») et qui développent cette notion ou cette expression dans le fil de l'exposé. L'étalage de noms et de références explicites ou implicites dessert les candidats surtout quand les questions du jury restent ensuite sans réponse.

Le jury s'estime en droit de demander une définition des termes utilisés dans l'exposé, que ce soit « chômage » « immigré », « bien », « recensement » ... L'INSEE met à disposition un lexique <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions> qui peut être utile pour les révisions.

Même si c'est un peu un truisme de le signaler, rappelons qu'une bonne introduction avec accroche, définition des termes du dossier, présentation des textes, problématique, annonce de plan, parties portant une argumentation, est de nature à bien engager une prestation. De même, une contextualisation établissant des liens avec l'actualité, dans la mesure du possible, reste un procédé astucieux. Lire attentivement les textes constitue une ressource précieuse tant pour bâtir son exposé que pour répondre aux interrogations du jury. Certaines réponses aux questions se trouvent en effet dans les textes. Dans le même registre, une utilisation commentée d'une gravure figurant dans le dossier « Travailler gratuitement » a pu compléter habilement l'exposé d'une candidate. Il est judicieux de sérier ses réponses aux questions en les organisant par points de vue. Ainsi, être interrogé sur les effets d'une mesure gouvernementale peut donner lieu à une distinction entre ses implications pour les finances publiques, les employeurs, les salariés ; ces deux derniers groupes pouvant eux-mêmes donner lieu à des distinctions plus fines. Le dossier « Se faire entendre » a été abordé de manière pertinente par deux candidats qui ont su introduire des éléments absents des textes à bon escient, voire critiquer des angles morts des approches proposées. Ces marques d'autonomie dans la réflexion étaient étayées par un niveau de connaissances solide, des commentaires pertinents de la signification de certaines notions, expressions et termes mobilisés dans les textes, ou encore une aptitude appréciée à analyser les choix méthodologiques des auteurs.

Quelques faiblesses surprenantes ont toutefois pu être relevées lors de cette session :

- * la conduite de l'expérience d'Hawthorne associée à Michel Crozier ;
- * Norbert Elias présenté comme un auteur du XIX^{ème} siècle ;
- * Le travail en miettes attribué à Milton Friedman et non à Georges Friedmann ;
- * l'ignorance, repérée à plusieurs reprises, y compris chez de bons candidats, des réformes ayant modifié l'action publique depuis le début du XXI^{ème} siècle (LOLF, RGPP, MAP) n'a pas manqué de surprendre les membres du jury.